Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900740-20260320-D2026_03_004-DE

D2026-03-004

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de GUIMILIAU régulièrement convoqué le seize mars deux mille vingt-six par Madame Elisabeth GUILLERM, maire sortante, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M THEPAUT, doyen d'âge.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Présents : FLORY Noëline, CAM Fabien, COLLEC Guillaume, GAUNEZ Romain, GUILLERM Elisabeth, GUILLOU Marie-Pierre, JOLY Vincent, LE SAOUT Jean-Yves, LE VOURC'H Laëtitia, POULIQUEN Denis, TOUSSAINT Constance, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic

Absent.e.s excusé.e.s : ABILY Hélène qui donne pouvoir à VASSARD Ludovic

ALLAGUI Sandrine, non excusée

Secrétaire de séance : GAUNEZ Romain

Election du maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 votants ;
- 2 votes blancs ;
- 12 suffrages exprimés ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900740-20260320-D2026_03_004-DE

Le conseil municipal, par :

- 12 voix POUR

ELIT Madame Elisabeth GUILLERM, maire de la commune de GUIMILIAU ;

INSTALLE Madame Elisabeth GUILLERM en qualité de maire de la commune de GUIMILIAU ;

AUTORISE Madame Elisabeth GUILLERM à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
GUIMILIAU, le 20 mars 2026

MAIRIE DE GUIMILIAU 29400

Le Maire,
Elisabeth GUILLERM

Le secrétaire de séance,
Romain GAUNEZ